

SOCLE / PACTE ENSEIGNANT :

DÉCRYPTER L'ARNAQUE POUR

AGIR COLLECTIVEMENT



#300€maintenant

#NonAuPacte



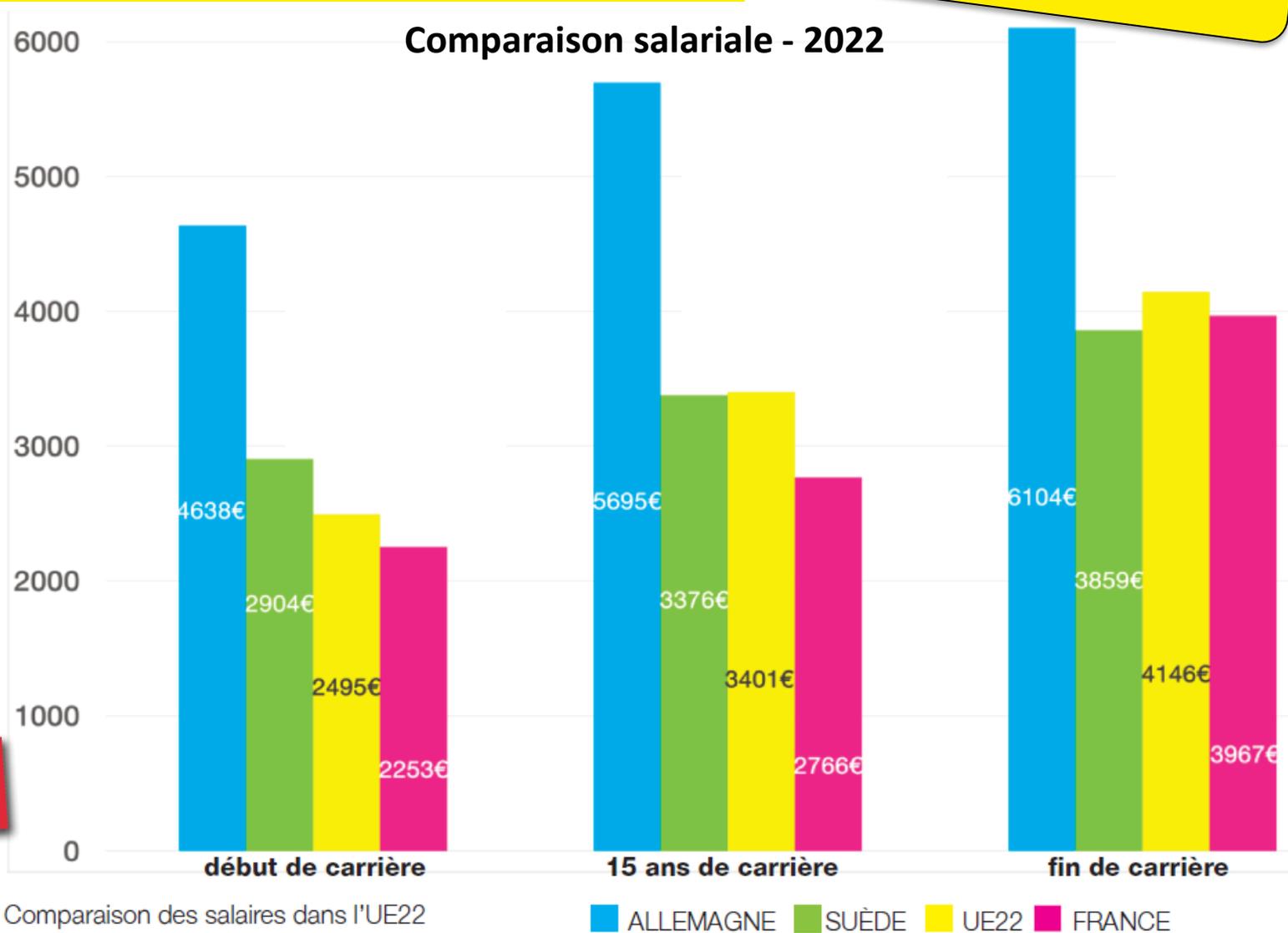
**FSU 78
SNUipp**



**ENGAGÉ·ES POUR
LES PERSONNELS
ET LES ÉLÈVES**

DES ENSEIGNANT-ES SOUS-PAYÉ-ES

CONSTATS



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



Comparaison des salaires dans l'UE22
Source : Regards sur l'éducation 2021

ALLEMAGNE SUÈDE UE22 FRANCE

DES ENSEIGNANT-ES SOUS-PAYÉ-ES

CONSTATS

Durant la dernière période, on note 2 augmentations successives qui ont été loin de compenser la perte.

Dégel du point d'indice

- 1^{er} juillet 2022 : +3,5% soit environ 50 euros pour les débuts de carrière / 70 euros en milieu de carrière / 90 euros en fin de carrière
(entre 2010 et 2022, seules 2 augmentations minimales : 1^{er} juillet 2016 = +0,6% / 1^{er} février 2017 = +0,6%)

La revalorisation avant le dispositif PACTE/SOCLE : la Prime d'attractivité :

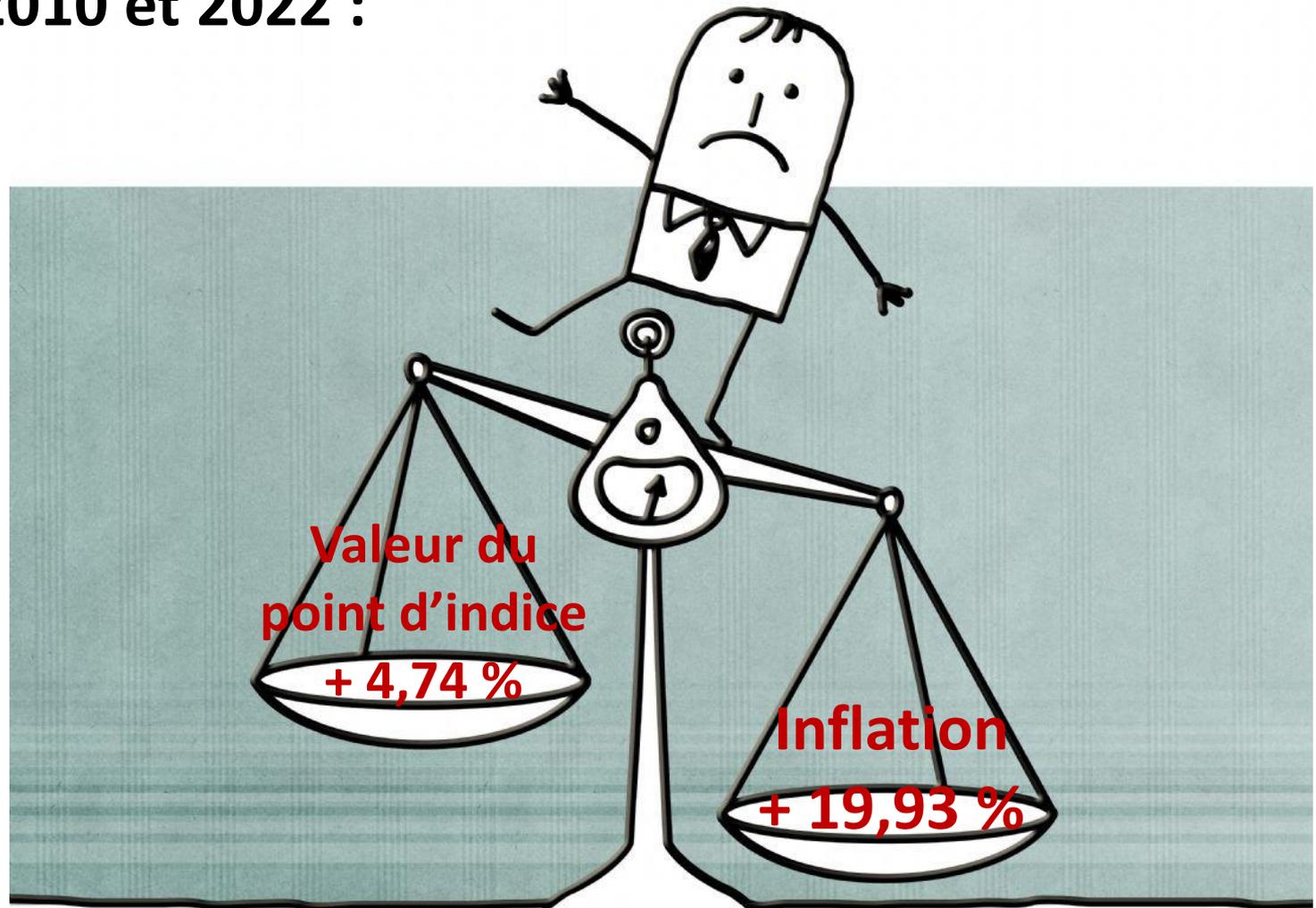
- 1^{er} mai 2021 : création d'une prime pour les échelons de 2 à 7 (y compris contractuels mais rien pour les autres : milieux et fin de carrière /stagiaires)
 - Echelon 2 : + 115 euros mensuels
 - Echelon 6 et 7 : + 41 euros
- 1^{er} février 2022 : augmentation pour les échelons de 2 à 9 / aucune augmentation au-delà / rien pour les stagiaires)
 - Echelon 2 : +183 euros mensuels MAIS perte de 259 euros de pouvoir d'achat
 - Echelon 9 : + 33 euros MAIS perte de 346 euros de pouvoir d'achat



UN DÉCROCHAGE SALARIAL ÉTABLI

CONSTATS

Entre 2010 et 2022 :



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



UN DÉCROCHAGE SALARIAL ÉTABLI

CONSTATS

Inflation 2010 – 2022 (source : <https://www.insee.fr>) :

Année	Taux d'inflation
2022	5,2 %
2021	1,6 %
2020	0,5 %
2019	1,1 %
2018	1,8 %
2017	1,0 %
2016	0,2 %
2015	0,0 %
2014	0,5 %
2013	0,9 %
2012	2,0 %
2011	2,1 %
2010	1,5 %

Evolutions de la valeur du point d'indice depuis 2010 :

- 2016 : + 0,6 %
- 2017 : + 0,6 %
- 2022 : + 3,5%



DÉJÀ TROP DE TRAVAIL NON PAYÉ

CONSTATS

43h par semaine !



RESPECT

Pour l'école publique
et pour celles et ceux
qui la font !



La moitié des enseignant·es déclare travailler plus de 43h / semaine, pour des obligations réglementaires de service de 27h / semaine.

(Note DEPP - octobre 2022)

Avec 30 124 réponses entre le 14 et le 19 mars 2023, les enseignant·es se sont largement emparé·es de l'enquête de la FSU-SNUipp, preuve que leur rémunération et la charge de travail non reconnue sont une préoccupation majeure.

Concertations avec les partenaires éducatifs, dont les parents d'élèves :

96 %

des collègues y consacrent un temps de travail supérieur aux 48 heures prévues.

Formation :

50,6 %

des enseignant·es y consacrent un temps de travail supérieur aux 18 heures prévues.

Conseils d'école :

52,5 %

des enseignant·es déclarent que la préparation et la participation des conseils les mobilise davantage que les 6 heures prévues.

DÉJÀ TROP DE TRAVAIL NON PAYÉ

CONSTATS

43h par semaine !



RESPECT

Pour l'école publique
et pour celles et ceux
qui la font !



*Je retrouve l'ensemble de
l'enquête en cliquant ici*



DES ENGAGEMENTS ? VRAIMENT ?



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

« Le salaire des enseignants aura ainsi augmenté d'environ 10 % »

FAUX

« Ce travail, que beaucoup d'entre vous accomplissent déjà, sera désormais reconnu et rémunéré. »

FAUX

Lettre d'E. Macron aux professeurs et aux personnels de l'Education nationale – 16/09/2022

« La revalorisation salariale qui interviendra en 2023 : elle sera importante. »

FAUX

« Un changement structurel grâce à un nouveau pacte avec les professeurs, qui, par l'évolution de leurs missions, pourront mieux accompagner chaque élève »

FAUX

LES PREMIÈRES DISCUSSIONS

Le ministère n'avait prévu qu'une augmentation indemnitaire, en particulier pour les débuts de carrières.

- Rehaussement de la « prime d'attractivité ».
- En favorisant toujours les premiers échelons.

**Le Ministre a dû modifier ses plans
suite aux discussions avec la FSU-SNUipp.**

Nous avons démontré grâce à nos actions syndicales (pétitions, questionnaires) qu'**il était indispensable de revaloriser toute la profession.** Cela a permis des changements notables, mais toujours insuffisants, pour la répartition de l'enveloppe prévue.

LE « SOCLE » INDEMNITAIRE

Mesures
inconditionnelles

Doublément de l'ISAE

(ou indemnité équivalente pour les collègues ne percevant pas l'ISAE)

+ 96 € nets mensuels
pour toutes et tous

De 1 200 €
à 2 550 € bruts annuels

Augmentation de la prime d'attractivité

Intégration des stagiaires
Jusqu'à l'échelon 7

Montant :
de 43 € nets mensuels (échelon 7)
à 127 € nets mensuels (échelon 5)

LE « SOCLE » INDEMNITAIRE

Mesures
inconditionnelles

C'est très insuffisant

Les collègues à partir du 10ème échelon ne touchent pas cette “prime d’attractivité”, sont donc très peu touché·es par cette revalorisation pourtant « *historique* »...

En refusant une refonte globale de la grille, le ministère ne répond pas à l'exigence de revalorisation indiciaire pour toutes et tous, avec des mesures immédiates de rattrapage des pertes subies.

L'enveloppe budgétaire allouée, largement insuffisante, ne permet en moyenne qu'une revalorisation moyenne de 5,5% des enseignant·es, loin des promesses présidentielles.

LE « SOCLE » INDEMNITAIRE

Mesures
inconditionnelles

Une revalorisation de 10%, en moyenne, ne rattraperait même pas la perte salariale annuelle subie depuis 2011, évaluée à un salaire mensuel.

Pire, la moyenne de 10% de revalorisation prend même en compte toutes les mesures actées depuis 2020 (prime d'attractivité, prime informatique, et revalorisation du point d'indice de 3,5%). **En réalité, aucun PE ne sera augmenté de 10% en septembre.**



LE « SOCLE » INDEMNITAIRE

Echelons	Annonces ministérielles avril 2023					Revendication	
	Revalo mensuelle nette ISAE R2023	Revalo mensuelle nette prime attractivité R2023	Evolution R2022 - R2023		Gains / pertes sur mon salaire total (indiciaire + indemnitaire) au regard de l'inflation depuis 2010 :	Avec la valeur du point d'indice indexée sur l'inflation depuis 2010, j'aurais en plus :	
Classe normale	1*	48 €	66 €	114 €	7,3%	-	-
	1	96 €	66 €	162 €	9,8%	6 €	234 €
	2	96 €	55 €	151 €	7,9%	122 €	264 €
	3	96 €	94 €	190 €	9,8%	145 €	269 €
	4	96 €	119 €	215 €	11,1%	124 €	276 €
	5	96 €	127 €	222 €	11,3%	93 €	285 €
	6	96 €	114 €	210 €	10,4%	57 €	295 €
	7	96 €	43 €	139 €	6,5%	-30 €	311 €
	8	96 €	0 €	96 €	4,3%	-131 €	334 €
	9	96 €	0 €	96 €	4,1%	-151 €	354 €
	10	96 €	0 €	96 €	3,9%	-203 €	377 €
11	96 €	0 €	96 €	3,6%	-229 €	404 €	
Hors classe	1	96 €	0 €	96 €	4,1%	-180 €	354 €
	2	96 €	0 €	96 €	3,9%	-200 €	374 €
	3	96 €	0 €	96 €	3,6%	-226 €	401 €
	4	96 €	0 €	96 €	3,4%	-255 €	429 €
	5	96 €	0 €	96 €	3,2%	-283 €	458 €
	6	96 €	0 €	96 €	3,0%	-309 €	483 €
	7	96 €	0 €	96 €	3,0%	-318 €	492 €
Classe exceptionnell	1	96 €	0 €	96 €	3,5%	-243 €	417 €
	2	96 €	0 €	96 €	3,3%	-267 €	441 €
	3	96 €	0 €	96 €	3,2%	-291 €	465 €
	4	96 €	0 €	96 €	2,9%	-324 €	498 €
	1er chev	96 €	0 €	96 €	2,8%	-360 €	534 €
	2eme chev	96 €	0 €	96 €		-381 €	555 €
	3eme chev	96 €	0 €	96 €		-409 €	583 €

* première ligne : stagiaires 50% devant élèves / deuxième ligne : stagiaires 100% devant élèves

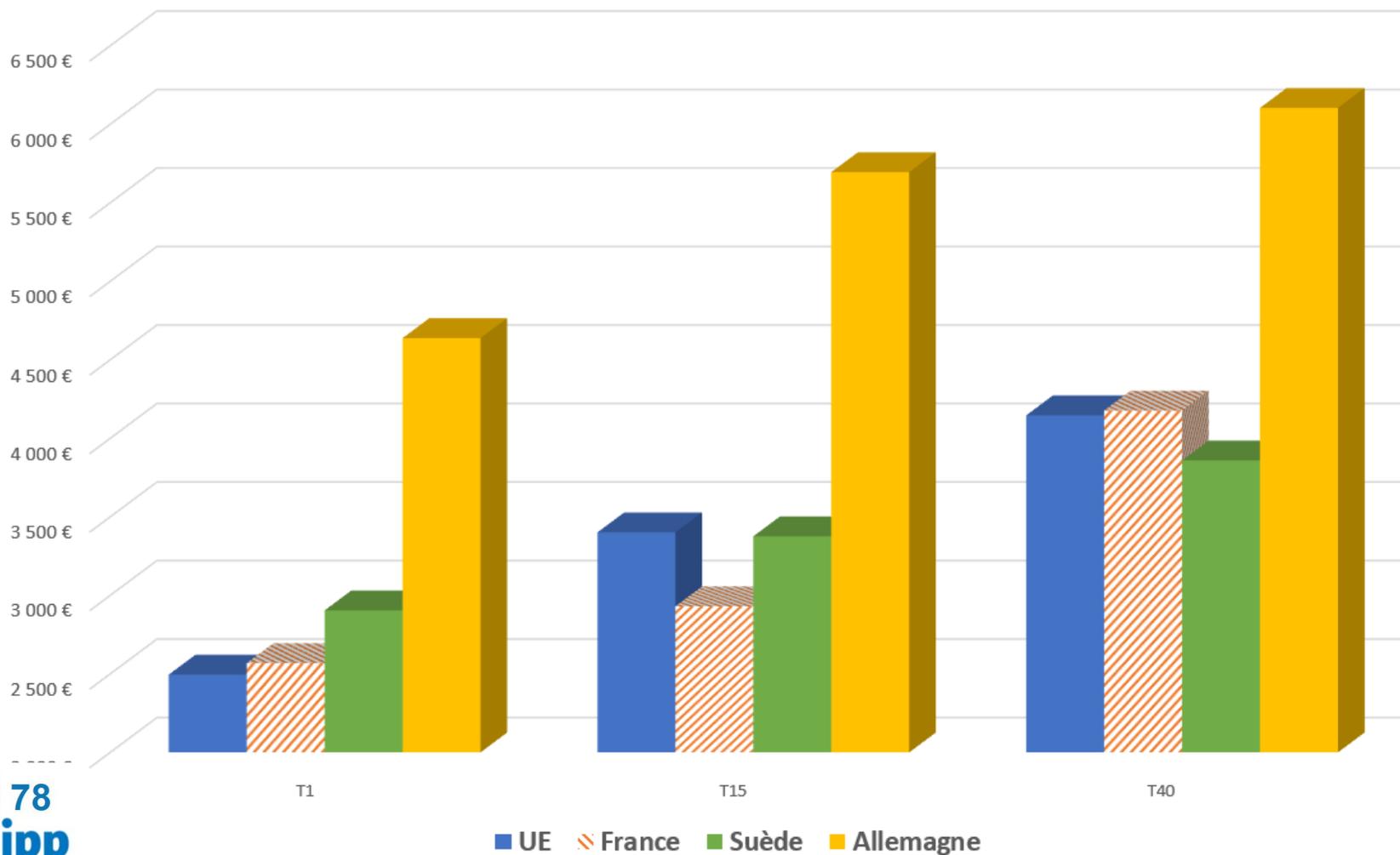
LE « SOCLE » INDEMNITAIRE

Perte ou gain par rapport à l'inflation 2010-2023
(€ nets indiciaire + indemnitaire)



LE « SOCLE » INDEMNITAIRE

Comparaisons internationales après revalorisation socle (€ brut)



LE « SOCLE » DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

Augmentation du taux de promotion à la hors classe

23 % à l'horizon 2025

Classe exceptionnelle

Fin du contingentement,
accès par un taux de promotion

**Linéarisation de l'échelon spécial
de la classe exceptionnelle**

Avancement à l'ancienneté

LES REVENDICATIONS DE LA FSU-SNUIPP

+ 300 € pour toutes et tous, sous forme de points d'indice, sans contreparties

Augmentation, puis indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation

Un avancement automatique, déconnecté de l'évaluation, avec reconstitution des grilles

Triplement de l'ISAE

LE « PACTE ENSEIGNANT »

Travailler plus
pour gagner plus

Le pacte est donc une combinaison de missions.

Chaque mission se mesure en unité de compte pacte que le ministère appelle **brique**.
Chaque unité correspond à une part fonctionnelle de l'ISAE fixée à 1250 € par an

Il sera possible :

- de cumuler jusqu'à 3 unités de pacte, soit jusqu'à 3750 € bruts / an;
- de ne faire qu' $\frac{1}{2}$ unité de pacte , pour 625 euros bruts par an.

Cette indemnité sera défiscalisée (donc non soumise à l'impôt) et désocialisée (donc non soumise à cotisation, en l'occurrence pas de cotisation pour la RAFP, retraite additionnelle de la Fonction publique).

Elle ne comptera donc pas dans les futures pensions et ne viendra donc pas abonder les caisses de la sécurité sociale.

LE « PACTE ENSEIGNANT »

Travailler plus
pour gagner plus

Missions par « briques »

- Soutien ou approfondissement en 6^{ème} (18h)
- « Devoirs faits » en 6^{ème} (24h)
- Soutien aux élèves en difficulté à l'école (24h)
- Stages de réussite lors des vacances scolaires (24h)
- Référent·e élève à besoins éducatifs particuliers (annualisé)
- Élaboration et mise en œuvre de projets d'innovation pédagogique (annualisé)

Directeurs·trices d'écoles

« Mesures spécifiques pour les personnels d'encadrement » : de + 500 € à + 900 € / an
selon la taille des écoles

Rémunération

- Part fonctionnelle de l'ISAE
- 1 250 € bruts annuels / brique
- Défisicalisation
- Désocialisation

LE « PACTE ENSEIGNANT »

Pas une revalorisation mais une
rémunération conditionnée à
des missions supplémentaires

« *Pilonnage renforcé* » par les IEN et
pression sur les directeurs.trices

Augmentation des inégalités
femmes / hommes

car c'est bien sur les femmes que pèsent très
souvent les contraintes familiales qui les
empêcheront de participer au Pacte

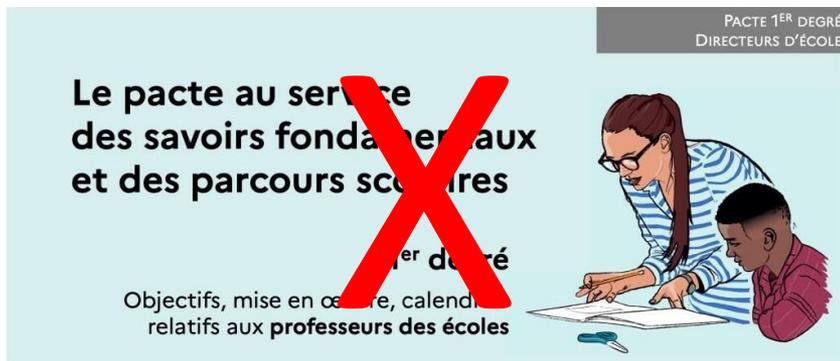
Travailler plus
pour gagner plus

Individualisation
des
rémunérations

Danger pour notre statut car
on passe d'une rémunération
de fonction à une
rémunération à la tâche.

Dégradations sur
les conditions et
le temps de travail

LE « PACTE ENSEIGNANT » : ABERRATION PÉDAGOGIQUE



STOP au resserrement sur les fondamentaux !

Nous réaffirmons la place de l'éducation artistique, sportive, culturelle et scientifique pour atteindre l'objectif d'une école réellement émancipatrice.

LE « PACTE ENSEIGNANT »

L'heure en sixième

Pour les élèves jugés en difficulté : l'heure de soutien

- Petits groupes d'élèves constitués en fonction de leurs besoins spécifiques ajustés en fonction des évaluations nationales
- En français ou en mathématiques, sur des compétences précises
- Prise en charge par des PE

Pour les élèves jugés en réussite : l'heure d'approfondissement

- Activités de résolution de problèmes, d'écritures longues ou de lectures complexes
- Prise en charge par des PLC

LE « PACTE ENSEIGNANT »

Soutien pédagogique en complément des APC

- Soutien renforcé sur les enseignements fondamentaux.
- Sur la base de l'analyse des besoins aux évaluations nationales (CP, mi-CP, CE1, CM1).
- En périphérie du temps de classe, selon des modalités faisant la part-belle à l'individualisation.

Stage de réussite

- Pendant les congés scolaires
- En français et en mathématiques

À l'école primaire

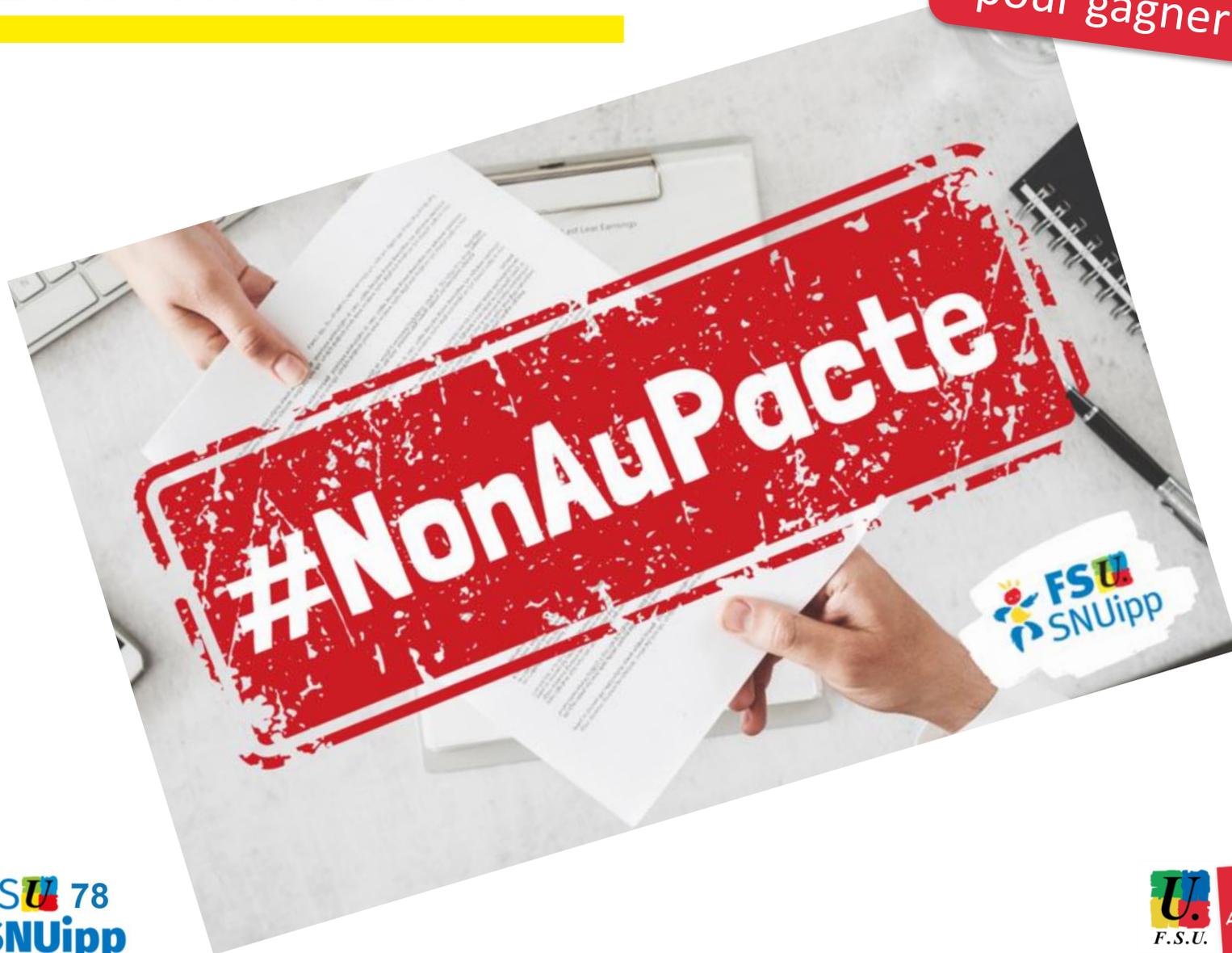
Un traitement de la difficulté scolaire renvoyé dans les marges du temps de classe



Un modèle pédagogique qui exacerbe les inégalités scolaires

NE PAS PACTISER !

Travailler plus
pour gagner plus

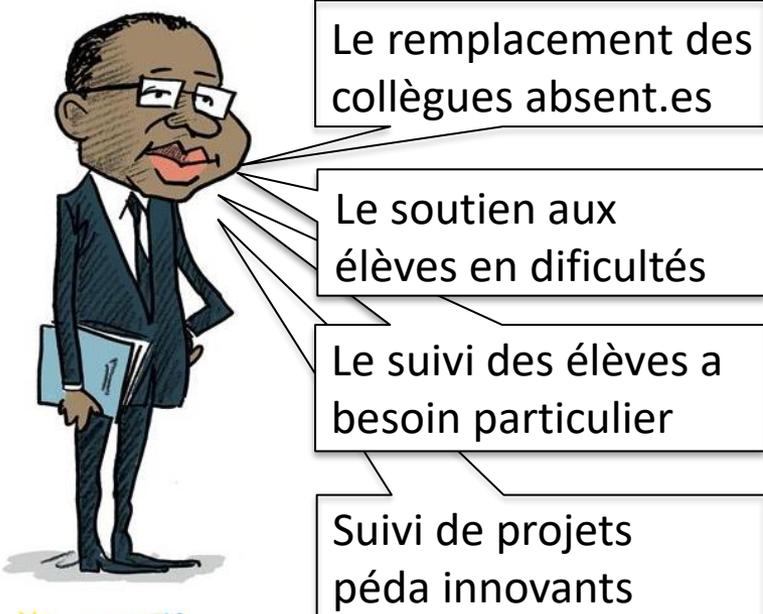


NE PAS PACTISER !

Travailler plus
pour gagner plus

Exigeons une vraie revalorisation pour ce que nous faisons déjà

Pap à dit : « *Des sous en plus pour...* »



Le remplacement des
collègues absent.es

Le soutien aux
élèves en difficultés

Le suivi des élèves a
besoin particulier

Suivi de projets
péda innovants

C'est ce qu'on fait en répartissant les
élèves dans les classes

C'est ce qu'on fait en APC

C'est ce qu'on fait en rendez-vous parents
(PPRE, équipes éducatives, etc....)

Les PE passent leur temps
à monter des projets

NE PAS PACTISER !

Travailler plus
pour gagner plus

Une politique salariale qui divise

Nous nous retrouvons bloqués entre le marteau coût de la vie qui ne cesse d'augmenter et l'enclume du Pacte qui semble être la seule perspective pour faire face aux difficultés économiques.

Mais ce pacte renforce l'image d'une profession paresseuse qui aurait tant de temps à consacrer à des tâches supplémentaires !!

NE PAS PACTISER !

Travailler plus
pour gagner plus

**IMPOSONS UN
AUTRE CHOIX !**

L'enveloppe du PACTE

C'est 1,1 milliards d'euro

Divisé par 800 000 enseignants en France...

**Ainsi, ce pourrait être 115€
d'augmentation
pour toutes et tous par mois
si on gagnait le basculement de
l'enveloppe du pacte sur celle du socle.**

(Soit 15 points d'indice)

NE PAS PACTISER !

Travailler plus
pour gagner plus

Ensemble, refusons le pacte

Pour imposer une autre politique salariale

300€
tout de suite
Pour toutes et tous

F.S.U.

NE PAS PACTISER !



CARTON ROUGE!

#300€maintenant
#NonAuPacte



ET CONTINUER D'INFORMER LES COLLÈGUES

inefficacité + surcharge



#NONauPacte Enseignant



**4 pages
décryptage
socle / pacte**



#NonAuPacte

Pacte enseignant : les bonnes raisons de le refuser
Décryptage des enjeux de pacte enseignant
#COMMERCE ET SOCIÉTÉS / COURS



**MOTION DU CONSEIL DES MAÎTRES
SUR L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE**

Motion de conseil des maitres-ses

Le conseil des maitres-ses a pour but de promouvoir la participation de la semaine scolaire et de garantir la qualité de l'enseignement en favorisant la collaboration et le dialogue entre les enseignants et les parents d'élèves.

- Le conseil des maitres-ses a pour but de promouvoir la participation de la semaine scolaire et de garantir la qualité de l'enseignement en favorisant la collaboration et le dialogue entre les enseignants et les parents d'élèves.
- Le conseil des maitres-ses a pour but de promouvoir la participation de la semaine scolaire et de garantir la qualité de l'enseignement en favorisant la collaboration et le dialogue entre les enseignants et les parents d'élèves.
- Le conseil des maitres-ses a pour but de promouvoir la participation de la semaine scolaire et de garantir la qualité de l'enseignement en favorisant la collaboration et le dialogue entre les enseignants et les parents d'élèves.
- Le conseil des maitres-ses a pour but de promouvoir la participation de la semaine scolaire et de garantir la qualité de l'enseignement en favorisant la collaboration et le dialogue entre les enseignants et les parents d'élèves.

www.78.snuipp.fr

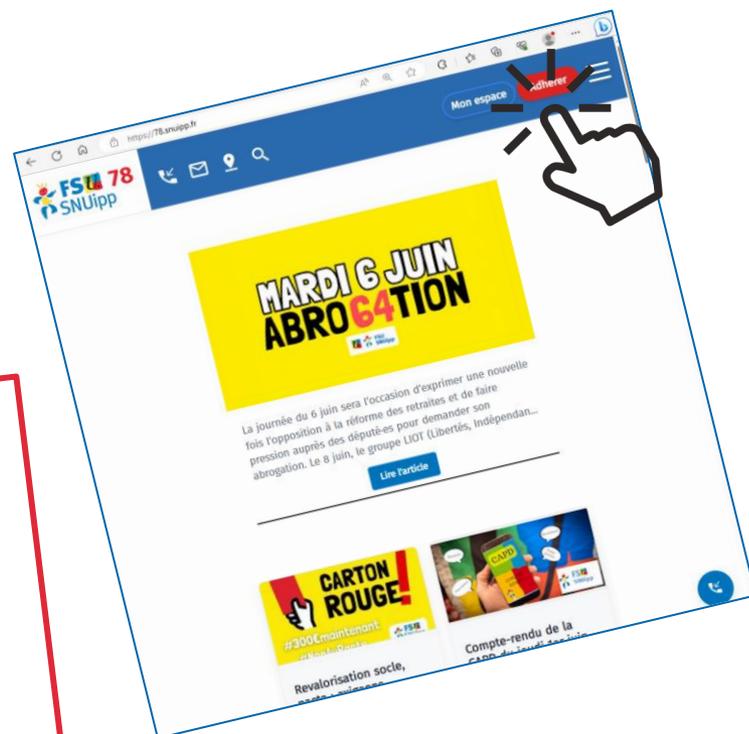


NE PAS PACTISER !

Pour donner de la force aux revendications



Un syndicalisme fort est
le seul moyen de peser
sur l'évolution de notre métier,
sur nos conditions de travail,
et sur le respect des personnels.



F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN